

## Extrait du registre des Délibérations

### **Séance du 17 décembre 2025**

**Convocation : 12 décembre 2025 - Date d'affichage : 12 décembre 2025**

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-cinq, le mercredi dix-sept décembre à dix-neuf heures à Tramayes - salle des fêtes.

Commune de <b>BOURGVILAIN</b> :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de <b>LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE</b>	M. Philippe HILARION
Commune de <b>DOMPIERRE LES ORMES</b>	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de <b>GERMOLLES S/GROSNE</b>	M. Hervé JOSEPH
Commune de <b>MATOUR</b>	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de <b>MONTMELARD</b>	M. Jacques CHORIER
Commune de <b>NAVOUR S/GROSNE</b>	Mme Fabienne PRUNOT
Commune de <b>PIERRECLOS</b>	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de <b>SAINT LEGER S/s LA BUSSIERE</b>	M. Pierre LAPALUS
Commune de <b>SAINT PIERRE LE VIEUX</b>	Mme Michèle DORIN
Commune de <b>SAINT POINT</b>	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de <b>SERRIERES</b>	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de <b>TRAMAYES</b>	Mme Cécile CHUZEVILLE M. Michel MAYA M. Damien THOMASSON
Commune de <b>TRAMBLY</b>	M. Bernard PERRIN
Commune de <b>TRIVY</b>	M. Jean-Michel ROZIER
Commune de <b>VEROSVRES</b>	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Jean PIEBOURG (Navour sur Grosne), Mme Chantal WALLUT (Trivy)

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN, M. Jean PIEBOURG à Mme Fabienne PRUNOT, Mme Chantal WALLUT à M. Jean-Michel ROZIER

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

**Secrétaire : Michel MAYA**

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Olivier LORNE (Bourgvilain), Gilles PARDON (Saint-Léger-sous-la-Bussière), M. Alain BAMET (Saint-Pierre-le-Vieux), Mme Maud GAND, M. Christophe BALVAY (Trambly), M. Lionel CABATON (Verosvres)

## **Avenant à la convention entre la Communauté de communes et les Communes concernant l'entretien des réseaux d'assainissement communautaires**

**Le Conseil communautaire,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L. 5211-17 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier (CC SCMB) en vigueur,

**Vu** la délibération du 23 novembre 2017 relative à l'entretien des STEP et des réseaux d'assainissement collectif communautaire ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de rajouter un article « clauses de résiliation » à la convention établie entre la Communauté de Communes et les Communes membres concernant l'entretien des STEP et des réseaux d'assainissement communautaires ; Cet article stipulera que l'une des deux parties pourra dénoncer la convention par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à l'autre partie au minimum trois mois avant le 31 (trente et un) décembre de l'année en cours.

**Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 2 contre :**

➤ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention d'entretien des STEP et des réseaux d'assainissement communautaire

Pour extrait certifié conforme,  
Fait les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Remy MARTINOT

